



**Syndicat des Inspecteurs d'Académie**

46, avenue d'Ivry  
75013 Paris

Tél : 06 33 89 05 52

Adresse électronique : syndicatia2@gmail.com

Paris, le 02 janvier 2019

Claude DESFRAY, Secrétaire général

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

**Objet:** demande d'audience

Monsieur le Ministre,

lors de la dernière CAPN des IA-IPR réunie le 11 décembre 2018, la DGRH nous informe que le taux d'accès à la hors-classe échelle B des IA-IPR n'a toujours pas été communiqué par Bercy et que le travail de la CAPN se fondera donc sur la reconduction du taux de 32% appliqué en 2018. Le SIA a cependant accepté de siéger en toute confiance, loin d'imaginer que ce taux serait ramené à 31% dix jours plus tard, privant deux collègues du bénéfice de cette promotion. C'est avec amertume que nous constatons que l'une des deux collègues partira en retraite sans pouvoir bénéficier de cette promotion pourtant tellement juste et méritée à l'issue d'une carrière exemplaire.

Les personnels de direction se sont mobilisés pour obtenir un réajustement de leur taux et ont obtenu gain de cause, nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais alors, comment expliquer que notre corps n'ait pas droit à un taux réajusté à sa hauteur initiale ? Le corps des IA-IPR aurait-il démérité ? Deux promotions supplémentaires mettraient-elles en danger les finances publiques ?

Cela fait de longues années que notre organisation se bat pour obtenir que l'échelle B ne soit plus contingentée par un tableau mais devienne un échelon de la classe normale accessible à tout IA-IPR en exercice. Alors que nous ne bénéficions ni de la GIPA, ni d'heures supplémentaires, ni de prime d'activité, tandis que nos défraiements ne couvrent pas les frais engagés, voilà qui serait un juste retour des choses au regard de l'investissement des IA-IPR auprès des équipes et dans l'accompagnement des établissements.

Particulièrement mobilisés sur la mise en œuvre de la réforme du lycée, en tant que fonctionnaires loyaux et responsables, il est de notre devoir d'alerter notre hiérarchie lorsque des risques sont mesurables sur le terrain. Cette mise en œuvre au pas de charge dans un climat de défiance envers l'institution nous laisse craindre que les difficultés rencontrées lors de la réforme du collège il y a trois ans, ne se reproduisent à nouveau. On assiste à un empilement des priorités particulièrement anxiogène dégradant de façon inquiétante la qualité de vie au travail.

A l'heure où les politiques nous disent vouloir écouter les corps intermédiaires, en tant qu'organisation syndicale représentative, nous sollicitons, Monsieur le Ministre, une audience dans les meilleurs délais afin de vous faire part de nos propositions pour restaurer la confiance qui est une belle valeur que vous souhaitez porter et que nous partageons également mais dont les preuves sont indispensables pour qu'elle ne reste pas à l'état d'incantation.

Dans cette attente nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre haute et respectueuse considération.

Claude DESFRAY